

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Claude DALLE, Maryse BOULEAU, Nicoletta WUDARSKI, Ronald CLAUX Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Isabelle DELEPINE Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Virginie DOUAT pouvoir à Ronald CLAUX
Julien PICHELIN pouvoir à Murielle WOLSKI
Bernard HERBETTE pouvoir à Claude LEGOUY
Jacques ZAJDA pouvoir à Bruno FORTIER
Cécilia LAGACHE pouvoir à Ghislaine LEROY
Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET
Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT
Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Isabelle DELEPINE

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 03 octobre 2018.

Avant d'ouvrir la séance, une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg le mardi 11 décembre 2018.

DELIBERATIONS

DEL 2018-12-01 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu la démission de Monsieur Ronald CLAUX, acceptée par le Préfet de l'Oise en date du 27 novembre 2018, et prenant effet le 1^{er} décembre 2018,
La candidature de Monsieur Claude DALLE est proposée par le Maire, pour la liste « A Crépy-en-Valois, notre parti c'est vous ».

Il est fait appel des candidatures : aucun autre candidat ne se présente

Dépouillement :

Nombre de votants	: 31
Claude DALLE	: 16 voix
Bulletins blancs	: 10
Bulletins nuls	: 5

Monsieur Claude DALLE est élu 9^{ème} adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

DEL 2018-12-02 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de l'ordonnateur établi dans le cadre des dispositions de l'article L.243-9 du code des juridictions financières, relatif aux suites données au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la commune concernant les exercices 2011 et suivants.

DEL 2018-12-03 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage présenté par la Préfecture de l'Oise et le Conseil Départemental de l'Oise,
- S'oppose à toute nouvelle installation de places d'accueil ou de terrains familiaux locatifs sur le territoire communal.

15 abstentions :

Claude LEGOUY, Maryse BOULEAU, Bernard HERBETTE pouvoir à Claude LEGOUY, Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Florence HARMANT, Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL 2018-12-04 – MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- les modifications apportées au plan local d'urbanisme approuvé le 7 décembre 2007, modifié le 30 janvier 2009, le 06 décembre 2011, 24 septembre 2013, 17 décembre 2014, et le 14 décembre 2016 qui porte, conformément au rapport de présentation additif du dossier de modification, sur les points suivants :
 - Augmenter légèrement le taux d'emprise au sol des constructions à usage d'activité en zone UI.
 - Protéger le commerce de centre-ville en évitant la transformation des commerces en logements.
 - Annexer au dossier de PLU de nouvelles servitudes d'utilité publique et le schéma d'assainissement
- Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie, que mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux supports d'annonces légales où a déjà et publiée l'annonce de l'enquête publique, que le plan local d'urbanisme modifié sera consultable en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Dit que ladite délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

10 abstentions :

Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL 2018-12-05 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-11 et suivants et R.153-1 du code de l'urbanisme,
- Approuve les objectifs et les modalités de concertation tels qu'ils sont définis par la délibération,
- Autorise le Maire à solliciter une dotation auprès de l'Etat, ainsi qu'une subvention, la plus élevée possible, auprès de Conseil départemental de l'Oise, pour financer les études et dépenses liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Précise que conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage en Mairie pendant un mois,
 - d'une mention dans la rubrique « annonces légales » dans journal habilité dans le département.

2 voix contre : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU

10 abstentions : Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS pouvoir à Arnaud FOUBERT, Florence HARMANT, Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT
Michel HOULLIER.

DEL 2018-12-06 – ZONE INDUSTRIELLE – CONVENTION DE GESTION AVEC LA CCPV POUR LA VENTE DE FONCIER A LA SOCIETE KUBOTA

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature d'une convention de gestion avec la CCPV, autorisant la Ville de Crépy-en-Valois à finaliser au cours de l'année 2019 la vente à la société KUBOTA EUROPE des parcelles ZH 315 et ZH 344, qui font l'objet d'une promesse de vente signée le 24 octobre 2018, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et de la convention de gestion.

DEL 2018-12-07 – AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature d'un avenant prorogeant le contrat de délégation de service public de la société LES FILS DE MADAME GERAUD pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2019.

DEL 2018-12-08 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la signature des marchés, avec effet rétroactif, des 15 lots constituant le marché de travaux n° 18T13 pour la construction de la Maison des arts martiaux et des sports de combat.

8 abstentions :

Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Cédric LECOMTE, Florence HARMANT, Jérôme FURET pouvoir à Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL 2018-12-09 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA CCPV ET SES COMMUNES MEMBRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Crépy-en-Valois au groupement de commandes permanent constitué entre la CCPV et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCPV comme le coordonnateur.

DEL 2018-12-10 – MARCHES PUBLICS – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS), autorise le Maire à signer la convention et tous actes afférents, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL 2018-12-11 – TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau de classement de la voirie communale, faisant apparaître les voies communales ouvertes à la circulation :

Rues	56.735 mètres
Places	740 mètres
Chemins	15.105 mètres
Total	72.580 mètres

Précise que : la longueur de voirie communale à prendre en compte pour le calcul de la DGF est de 57.475 ml (56.735 + 740).

DEL 2018-12-12 – PROMOTION INTERNE 2018 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste à temps complet de rédacteur territorial.

DEL 2018-12-13 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour le service de la Police municipale,
- 2 postes à temps complet d'adjoints techniques pour les services Espaces verts et Voirie-Manifestations-Cimetières,
- 1 poste à temps complet ouvert sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoints administratifs et de rédacteurs territoriaux pour le service Marchés publics-Assurances.

Préciser que le poste à temps complet de Directeur/trice de la communication ouvert par la délibération n°2012-10-10 précitée sur le grade d'attaché territorial, puisse être occupé par un agent recruté par voie contractuelle sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire. Dans ce cadre, le contrat de travail à temps plein sera conclu pour une durée maximum de trois ans et pourra être renouvelé par reconduction expresse selon les conditions réglementaires. Le bénéficiaire du contrat de travail devra justifier d'un diplôme d'un niveau II ou supérieur, ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine d'activité exercé. La rémunération ne pourra pas excéder l'indice brut terminal du grade d'attaché et pourra être éventuellement complétée par le versement d'un régime indemnitaire. S'ajoutera à cette rémunération, l'attribution d'un treizième mois indiciaire payé selon les conditions définies dans la collectivité.

Préciser que le poste à temps complet de Responsable de la restauration scolaire créé par la délibération n°2018-10-08 peut également être ouvert sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

DEL 2018-12-14 – VACATIONS POUR LE MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS POUR L'ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires durant l'année 2019 au sein du musée de l'archerie et du Valois, afin d'assurer les missions précitées, fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 € et à 350 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2019.

DEL 2018-12-15 – VACATIONS POUR LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires durant l'année 2019 au sein de la médiathèque, fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 € et à 225 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2019.

DEL 2018-12-16 – VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU CREPYMAG & INFOS ET AUTRES PUBLICATIONS MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de recours aux vacataires pour assurer la distribution du Crépymag & Infos et de toute publication municipale sur le territoire communal durant l'année 2019, selon les besoins, fixe à cinq le nombre maximum de vacataires auxquels recourir pour une distribution, fixe à 1080 heures le volume maximum annuel d'heures à répartir entre l'ensemble des distributeurs vacataires et le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 1,5 fois le taux du SMIC.

DEL 2018-12-17 – VACATIONS POUR LE GARDIENNAGE DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2019

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement de vacataires durant l'année 2019 pour assurer le gardiennage de la salle des fêtes en cas d'absence de la gardienne, fixe le taux horaire brut de rémunération de la vacation à 10,41 € et à 200 le volume maximum d'heures à réaliser pour l'année 2019.

DEL 2018-12-18 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 du budget de la zone industrielle qui se détaille comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 789 966,21 €	2 789 959,97 €
SOLDE D'EXECUTION	-6.24 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 741 534,74 €	2 658 009,18 €
SOLDE D'EXECUTION	- 83 525,56 €	

Soit un résultat global de : - 83.531,80 €

- Entérine la suppression du budget annexe « Zone Industrielle »,

- Dit que le solde des comptes relatifs à ce budget annexe, l'encours de la dette et les résultats déficitaires seront transférés au budget général 2019,
- Précise que ces résultats déficitaires seront financés avec la reprise de la provision constituée en 2017 sur le budget général,
- De dire que l'approbation du compte de gestion fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DEL 2018-12-19 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les ajustements suivants :

Ajustements de crédits en recettes de fonctionnement :

73-73211-01	Attribution de compensation	- 2 197,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- 2 197,00

Ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement :

67-6718-020	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 2 197,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- 2 197,00

DEL 2018-12-20 – BUDGET GENERAL – ANNULATION DE LA DELIBERATION DEL 2018-03-14 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'annulation de la provision de 500.000 € décidée par délibération n°DEL2018-03-14 du 28 mars 2018.

DEL 2018-12-21 – BUDGET GENERAL – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2019

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'autorisation d'engager la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur de : **860.000 €** pour l'opération de construction de la Maison des arts martiaux et des sports de combat et **1.195.001 €** pour le reste des investissements (étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019 pour le budget Ville).

2 abstentions : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU

DEL 2018-12-22 – BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2019

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'engager la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur d'un montant de **540.000 €** (étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019 pour le budget Assainissement).

DEL 2018-12-23 – BUDGET EAU – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2019

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'engager la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur d'un montant de **96.000 €** (étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2019 pour le budget Eau).

**DEL 2018-12-24 – TRANSPORT URBAIN – EXPLOITATION DU RESEAU CYPRE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SMTCO**

Sur proposition de Monsieur Michel SPEMENT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SMTCO une aide financière la plus élevée possible pour les frais de fonctionnement de l'exploitation du réseau CYPRE, confiée à la Société LES CARS CHARLOT, pour la période 2018-2023, y compris campagne de lancement. Cette aide financière est plafonnée par le SMTCO à un maximum annuel équivalent à 50% du déficit d'exploitation, avec un minimum de 30% du coût total restant à la charge de la Commune.

**DEL 2018-12-25 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDE POUR
TRAVAUX DE CREATION ASSAINISSEMENT QUARTIER MERMONT ET HAZEMONT –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les frais d'études topographiques préalables aux travaux, d'annonces légales et de maîtrise d'œuvre relatifs à l'opération de création d'un réseau d'assainissement collectif pour les quartiers de Mermont et Hazemont, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les études préalables et la maîtrise d'œuvre, dont le coût est estimé à 88.430 €/HT, peuvent faire l'objet d'une aide financière par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50% de la dépense,

**DEL 2018-12-26 – RETROCESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° AM115 –
TROTTOIR RUE JEAN MERMOZ**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité : de décider de l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame Gaëtan FROMENT, de la parcelle AM226 constituant une partie du trottoir pour une surface totale de 9 m², au prix de 15 € le m². Tous les frais afférents à la cession de la parcelle, sont pris en charge par la Ville.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n°92/2018 à 112/2018.

92/2018 – REGIE D'AVANCES DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La régie est modifiée pour permettre le paiement des cartes-grises des véhicules.

93/2018 – MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Une convention est signée avec le Centre de Gestion de l'Oise pour la mise à disposition d'un archiviste intervenant sur place. La prestation est facturée 35 €/TTC l'heure.

**94/2018 – MARCHE PUBLIC 18S19 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE
EXTERIEURE**

Une mission d'audit et de conseil est signée avec la société GO PUB CONSEIL, à VANNES (56000), pour un montant de 5.980 €/HT.

95/2018 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association LES ARCHERS DE COMPIEGNE pour 3 séances de découverte et d'initiation à la pratique du tir à l'arc pour 16 enfants, les 22, 23 et 24 octobre 2018, pour un montant de 300 €/TTC.

96/2018 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association LE CERCLE D'ESCRIME GEORGES TAINTURIER à COMPIEGNES pour 3 séances de découverte et d'initiation à la pratique l'escrime pour 16 enfants, les 24, 25 et 26 octobre 2018, pour un montant de 450 €/TTC.

97/2018 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, et Monsieur Romaric RUZZA, domicilié à CREPY-EN-VALOIS.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville

98/2018 – FORMATION CAEP-MNS

Deux conventions sont signées avec la LIGUE REGIONALE DE NATATION HAUTS-DE-FRANCE, à NŒUX-LES-MINES (62290), pour la formation continue de 2 agents dans le cadre de leur certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maitre-nageur-sauveteur, pour un montant total de 499,20 €/TTC.

99/2018 – VENTE DE REVOLVERS DE LA POLICE MUNICIPALE

13 révolvers de la Police municipale sont rachetés par L'ARMURERIE ST-THOMAS à CREPY-EN-VALOIS, pour un montant total de 520 €.

100/2018 – LOGICIEL DE GESTION DE LA MEDIATHEQUE

A compter du 1^{er} janvier 2019, le contrat d'hébergement et de maintenance du logiciel est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2021 avec la société DECALOG, à GUILHERAND GRANGES.

Le coût annuel de la prestation s'élève à 2.718,28 €/TTC.

101/2018 – MARCHE PUBLIC 18S21 – ASSURANCES POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT

Un marché de services est signé avec :

- Lot 1 (dommages ouvrage) : SARRE ET MOSELLE, à SARREBOURG (57400), pour un montant de 23.654,52 €/TTC (tous frais compris)
- Lot 2 (tous risques chantier) : VERSPIEREN, à WASQUEHAL (59290), pour un montant de 6.373,13 €/TTC (prime provisionnelle)

102/2018 – SPECTACLE A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Un contrat est signé avec l'Association ARTEFACTS SPECTACLES, à ORLEANS (45000), pour la représentation d'un spectacle le 27 mars 2019 à la Médiathèque, pour un montant de 530 € comprenant les frais de déplacement.

103/2018 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Une convention est signée avec la société CACEF à RIBECOURT-DRESLINCOURT (60170), pour la formation de 10 agents au CACES® Nacelle (3 initial et 7 recyclage), pour un montant de 2.481,60 €/TTC.

104/2018 – CONSULTATION 18CO55 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Deux conventions pour des prestations de formation sont signées avec la société DEKRA INDUSTRIAL à AMIENS (80000), pour :

- 3 agents en formation théorique/pratique de conducteurs : Engins de chantier – Conducteurs débutants – Formation et test CACES®
- 2 agents en formation théorique/pratique conducteurs de : Grue auxiliaire de chargement – Conducteurs débutants – Formation et test CACES®

Le coût total s'élève à 2.600 €/HT (520,00 € par jour d'animation).

105/2018 – LOGICIEL D'ECHANGES COMEDEC POUR L'ETAT-CIVIL

Un contrat de maintenance d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, est signé avec LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200), pour un montant annuel révisable de 223,50 €/HT.

106/2018 – ARBITRAGE DU PRET SOCIETE GENERALE A TAUX INDEXE DE 2007

Considérant la volonté de la Ville d'aménager ce contrat afin de sécuriser de nouveau son taux sur les années 2021 à 2022 comme cela a été fait en 2012 par décision n°DEC2012-15 pour les années 2012 à 2014, en 2013 par décision n°DEC2013-25 pour les années 2015 à 2017 et en 2017 par décision n°DEC2017-100 pour les années 2018 à 2020,

Date d'effet de l'arbitrage : 31/12/2017

Capital restant dû au 31/12/2017 : 500.000 euros

Maturité : 31/12/2027

Amortissement : Annuel –Linéaire, périodicité annuelle, base de calcul : exact/360

Date de la 1^{ère} échéance : 31/12/2018

Taux d'intérêts du 31/12/2012 au 31/12/2022 : 4,60 %

Taux d'intérêts du 31/12/2022 au 31/12/2027 :

- 5,50 % - 5 x (Inflation Zone Euro- Inflation Française) si Inflation Française >= 1,15 %)
- 5,50 % - 5 x (Inflation Zone Euro-1,15 %) sinon

107/2018 – OUVERTURE D'UN PRÊT BANCAIRE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE

Un prêt à « Taux Variable de Marché » est contracté auprès de la SOCIETE GENERALE, pour un montant de 1.380.000 €, remboursable sur 15 ans, aux conditions suivantes :

Date de départ : 10/12/2018

Amortissement : Trimestriel-Linéaire, périodicité trimestrielle, base de calcul : Exact/360

Taux d'intérêts: Euribor 3 mois + 0,69%. L'Euribor 3 mois est fixé à J-2 début de période.

Indice flooré à zéro.

108/2018- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Une subvention d'un montant de 820,50 €, soit 50 % du montant du coût prévisionnel de l'action de formation préalable à l'utilisation de bâtons de défense pour 9 agents, est sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Oise, au titre de l'aide aux communes – Equipement des policiers municipaux – Aide à la formation pour l'armement des policiers municipaux.

109/2018 – LOGICIEL DE GESTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Le contrat de maintenance pour le logiciel MUNICIPAL est renouvelé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68200) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, pour un montant annuel de 542,53€/HT.

110/2018 – CONSULTATION 18CO74 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Deux conventions sont signées avec la société SOCOTEC FORMATION à ROISSY CDG (95940), pour deux journées de formation à la manipulation des extincteurs et l'évacuation des locaux, pour un coût total de 2.640 €/TTC.

111/2018 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, et Monsieur Zac EL OUAFI, domicilié à CREPY-EN-VALOIS.

Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville

112/2018 – MARCHE PUBLIC 18S16 – IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL

Un marché de services est conclu avec la société FABREGUE SA à SAINT YRIEIX LA PERCHE (87500) pour une période de 2 ans, soit 22 numéros mensuels, pour un montant de 1.300 €/HT par numéro (8.500 exemplaires) et 121,79 €/HT pour 1.000 exemplaires supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h55.

Le Maire,
Bruno FORTIER

